



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

149^e Assemblée de l'UIP

Genève
13-17 octobre 2024



Commission permanente de la
démocratie et des droits de l'homme

C-III/149/DR
25 juillet 2024

L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit

***Projet de résolution présenté par les co-rapporteuses
Mme M. Rempel Garner (Canada) et Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie)***

La 149^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *consciente* que les avancées en matière d'intelligence artificielle (IA) peuvent présenter des possibilités et des défis importants pour l'humanité,
- 2) *reconnaissant* qu'une plus grande connaissance et une meilleure compréhension des systèmes d'IA sont des conditions préalables à des débats et des prises de décision éclairés,
- 3) *alarmée* par le fait que les avancées en matière d'IA ont déjà eu des impacts considérables sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit, et peuvent toucher de manière disproportionnée les femmes et les filles,
- 4) *reconnaissant* que les règles relatives à l'élaboration, au déploiement et à l'utilisation des technologies d'IA doivent impérativement être établies dans le cadre d'une approche inclusive pour avoir des retombées politiques équitables dans tous les pays du monde, y compris les pays du Sud,
- 5) *préoccupée* par l'absence de législation et de réglementation exhaustives relatives à l'élaboration, au déploiement et à l'utilisation responsables des technologies d'IA, ainsi que par la lenteur de la communauté internationale à établir des règles en la matière,
- 6) *reconnaissant* l'importance de réglementer l'IA tout en permettant l'émergence d'innovations bénéfiques à l'humanité,
- 7) *alarmée* par le fait que de grandes entreprises technologiques ont exercé d'intenses pressions pour influencer sur l'établissement de règles en leur faveur, qui ne bénéficieraient pas à la communauté internationale,
- 8) *notant* que certains pays disposent peut-être déjà de lois et d'une réglementation qui pourraient être adaptées pour relever les défis émergents et exploiter les nouvelles possibilités dans le domaine de l'IA,
- 9) *notant* également les nombreuses initiatives internationales et régionales visant à élaborer des normes éthiques et des cadres réglementaires en matière d'IA,
- 10) *saluant* les efforts appréciables déployés par des organisations internationales clés pour aider les parlementaires et d'autres acteurs à élaborer des politiques et des cadres réglementaires,

F

#IPU149

1. *appelle* à renforcer la coopération internationale en vue de déployer un effort collectif à l'échelle mondiale pour exploiter au maximum les avantages de l'IA en faveur de l'humanité, tout en prévenant les risques ;
2. *insiste* pour que le point de vue de toutes les régions du monde, y compris les pays du Sud, soit intégré dans les débats sur les normes et les cadres relatifs à l'IA ;
3. *exhorte* les parlements à élaborer rapidement des cadres juridiques et des politiques solides en faveur de l'élaboration, du déploiement et de l'utilisation responsables des technologies d'IA et à contribuer aux efforts visant à établir des normes et des cadres mondiaux visant ce même objectif ;
4. *invite* les parlements à examiner de toute urgence les législations et les réglementations pour s'assurer que les avancées en matière d'IA n'ont entraîné aucune faille dans les systèmes existants de protection de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit ;
5. *demande instamment* que des mesures législatives soient prises pour empêcher la création et la diffusion d'images intimes trafiquées (deepfake) ainsi que la diffusion de contenus générés par l'IA qui propagent des discours de haine ou incitent à la violence ;
6. *prône* l'élaboration et le déploiement d'outils visant à aider les personnes à déterminer la provenance des images et autres contenus en ligne ;
7. *exhorte* les parlements à accorder une priorité élevée aux débats sur l'IA et à veiller à ce que les réponses politiques évoluent au rythme des avancées technologiques ;
8. *appelle* à poursuivre et à renforcer la sensibilisation en matière d'IA, notamment à l'intention des parlementaires ;
9. *exhorte* les parlements et l'Union interparlementaire à continuer d'attirer l'attention sur l'élaboration, le déploiement et l'utilisation responsables de l'IA en tant qu'objectif de travail essentiel.